

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 2692 du 7 avril 2020
portant promotion des sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie des transports aériens
NOR : INTJ2008317S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 11295 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930018S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2020 :

Chesneau Éric NIGEND : 143 160 NLS : 8 002 669

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2020 :

André Arnaud NIGEND : 152 648 NLS : 8 010 600

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2020 :

Kaminski Gérard NIGEND : 132 411 NLS : 5 295 457

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2020 :

Niang M'Baye NIGEND : 316 845 NLS : 8 110 929

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2020.

Le général,
commandant la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. Gesnot